

Objectif spécifique

Programme	PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020
Axe 2	Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Objectif thématique 8	Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
Investissement prioritaire FSE 8 (iii)	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micros, petites et moyennes entreprises innovantes

2.6

Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Résultat à atteindre

Hausse du nombre d'emplois salariés et du nombre d'entreprises de l'ESS

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles ou de fondations qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits. Sur un total de 11 000 structures, 9 000 sont de forme associative. Le poids de l'ESS dans l'emploi salarié aquitain s'élève à 10,8 %, comparé à 10,3 % pour la France⁴⁴. Si le secteur est légèrement plus développé en Aquitaine qu'en France, la région n'occupe que le 13^e rang métropolitain. Cette économie présente donc des marges de développement. Elle est de nature à répondre à des besoins insuffisamment couverts par le secteur marchand. Les besoins croissants de services à la personne, avec le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie, le développement de la culture, de l'économie verte et l'économie créative, et l'émergence de l'économie circulaire, sont en particulier porteurs. Présentes dans tous les territoires, ces entreprises sont sources de créations d'emplois non délocalisables et d'innovations sociales. Elles offrent à la fois un tremplin pour la

création d'entreprise et un accès à l'emploi de personnes à bas niveau de qualification.

Mais elles constituent un ensemble de structures hétérogènes, en particulier par leur organisation et leurs capacités de croître. Leurs fragilités, pointées dans un rapport national au Premier Ministre⁴⁵ en avril 2010, sont de plusieurs natures : fragilité financière (peu de fonds propres, difficulté d'accès aux crédits bancaires), difficulté à intégrer en interne des compétences en matière d'ingénierie de projet ou à y accéder compte-tenu de leurs coûts, besoins de formation et d'obtention de compétences externes. Une structuration et une professionnalisation du secteur s'imposent pour réduire ces fragilités.

Ces orientations sont conformes avec celles du Schéma aquitain pour le développement de l'ESS et de l'innovation sociale élaboré en 2012.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique, pan important de l'ESS, est soutenu par le programme opérationnel FSE national. Il n'est pas traité dans le PO FEDER-FSE régional.

Tableau 4: Indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques au programme correspondant à l'objectif spécifique

Identificateur	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des cibles	Valeur de référence			Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T			H	F	T		
AQRI4	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développée	ETP				0	Nombre	2014		7 000		Synergie	annuelle
AQRI5	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développée	Entreprises				0	Entreprise	2014		140		Synergie	annuelle

Actions à soutenir au titre de l'OS 2.6

Description du type et exemples d'actions à soutenir

- **les principaux groupes cibles** : demandeurs d'emploi, emplois salariés de l'ESS, établissements employeurs de l'ESS
- **les territoires spécifiques ciblés** : l'Aquitaine.

Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne

- **les types de bénéficiaires** : acteurs de l'ESS, associations, coopératives, collectivités, établissements publics, entreprises...

⁴⁴Source : INSEE, Clap 2010

⁴⁵Rapport réalisé par F. Vercamer, député du Nord missionné.

a) Soutien aux réseaux d'accompagnement de l'ESS dans leurs missions de conseil, de promotion et d'animation, visant à la création d'emplois pérennes

- Programmes des structures d'appui et d'accompagnement à la création dans l'ESS (Coopératives d'activité et d'emploi-CAE, incubateurs, fabriques à initiatives...)
- Programmes des têtes de réseau régionales (Chambre régionale de l'ESS-CRESS, Union régionale des sociétés coopératives de production-URSCOP...) qui assurent un appui à l'entrepreneuriat pour les entreprises sociales et solidaires
- Actions des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) au service de projets économiques socialement innovants et porteurs d'un développement local durable
- Action partenariales et de mutualisation de moyens entre acteurs de l'ESS
- Professionnalisation des entrepreneurs de l'ESS : mise en œuvre puis structuration de la formation, augmentation des compétences transversales des dirigeants et cadres de l'ESS
- Création d'un observatoire de l'ESS afin de constituer un centre de ressources sur l'ESS, de recueillir et analyser des données statistiques, notamment sur l'emploi et les secteurs d'activité (culture, services à la personne, environnement...), de capitaliser les initiatives...

b) Soutien aux projets de création ou de reprise d'entreprises de l'ESS visant à la création d'emplois pérennes

- Abondement d'instruments financiers (fonds de garantie, fonds d'essaimage...),
- Abondement d'outils financiers tels que les fonds de prêts d'honneur, comme celui porté par Aquitaine active, qui intervient en association avec France active et la Caisse des dépôts et consignations. Ce fonds a été créé à l'initiative d'acteurs de l'Economie sociale et solidaire (la Cress, le Garie, la Macif, l'Urscoop, France Active), de partenaires bancaires (Crédit coopératif, Crédit mutuel, Caisse d'épargne, groupe La-Ser Cofinoga) et de partenaires institutionnels (Caisse des dépôts et consignation, France active),
- Accompagnement durant la phase d'ingénierie financière (appropriation des instruments et outils financiers, expertise financière et médiation bancaire...)
- Amorçage des entreprises de l'ESS : soutien à l'amorçage de micro-projets associatifs et coopératifs au profit du développement de l'emploi et des initiatives dans les territoires,
- actions partenariales et de mutualisation de moyens entre acteurs de l'ESS
- Projets d'innovation sociale portés par les acteurs de l'ESS. Ces projets, sources potentielles de transformation sociale et de nouveaux

modèles de développement, seront identifiés, notamment dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région. Ils auront, par exemple, pour but de répondre à des besoins nouveaux ou mal satisfaits et de proposer de nouveaux modes de relations entre des personnes et/ou des organisations. Les projets aidés devront :

- soutenir la recherche et le développement d'innovations sociales au service des différentes mutations sociétales actuelles et à venir,
- proposer des solutions en termes d'emplois en adéquation avec les besoins locaux,
- faire des territoires aquitains des laboratoires d'innovation,
- favoriser de nouvelles coopérations entre acteurs et publics cibles de l'ESS.

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Seront soutenues les petites ou moyennes structures qui ont besoin d'un appui et d'un financement pour se développer. Les projets à potentiel de création d'emplois seront privilégiés. Ne sont pas ciblés les grands réseaux mutualistes de la banque, de l'assurance, de la prévoyance, de la santé...

Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

Utilisation prévue des instruments financiers

Des évaluations ex-ante devront être menées afin d'identifier les modes de mises en œuvre, les types d'instruments financiers et les bénéficiaires potentiels.

Les lignes directrices « financement des risques » 2014/C 19/04 du 22 janvier 2014 nécessitent d'importantes mises au point réglementaires entre l'Etat membre et la Commission, préalable indispensable à la création et actualisation d'instruments financiers.

A titre d'exemple et ne préjugant pas des résultats des évaluations ex-ante à mener et des textes juridiques complémentaires sur les instruments financiers, ces instruments pourront être des fonds de prêts participatifs, ou de garanties d'emprunts bancaires.

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T		
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Nombre	FSE	Plus développées	1200	1100	2300	synergie	annuelle
CO06	moins de 25 ans	Nombre	FSE	Plus développées	1 800	1 600	3 400	synergie	annuelle
CO23	Nombres de micro, petites et moyennes entreprises (y.c. de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Entreprise	FSE	Plus développée	750			Structures accompagnées	annuelle